

Démocratie, quand tu nous tiens

Date : 5 janvier 2016

Dans l'attente des prochaines séances publiques du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui doivent permettre d'acter par une délibération spécifique la tenue d'un débat d'orientations budgétaires avant de procéder ultérieurement au vote du budget 2016 en bonne et due forme, puisque c'est désormais la loi, je me suis rendu ce jour à l'hôtel du département pour consulter le compte-rendu de la session budgétaire pour 2015.

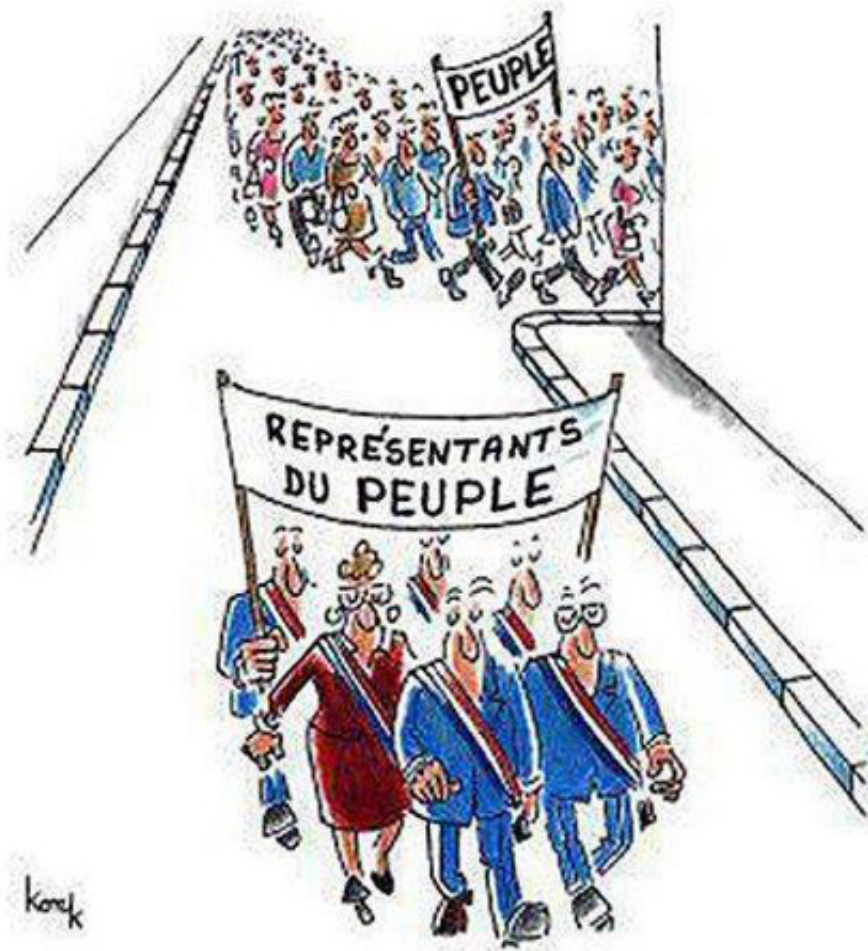
Tenez-vous bien : alors que les conseillers s'apprêtent à se réunir ce 8 janvier en soi-disant "séance privée" (comprenez : en toute intimité) pour examiner "*où en est la situation budgétaire du département et ce que sont les perspectives*", il m'a été répondu ce 5 janvier 2016 que le compte-rendu de la session budgétaire du 27 février 2015 n'était pas encore disponible, et même pas encore validé !...

C'est à se demander au nom de quoi, dans d'autres collectivités territoriales comme par exemple la commune de Mordelles, la ville de Rennes et la Région Bretagne, les séances des assemblées sont diffusées en direct et disponibles à tout moment en replay...

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>



Kock